

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL**Présenté par : Monsieur Landry NGANG****OBJET** : Approbation du compte administratif 2025 de Saint-Denis.

1	.PRÉAMBULE	3
2	. SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025	3
3	.LE FONCTIONNEMENT	8
3.1	Les recettes de fonctionnement	8
3.1.1	Les recettes de gestion	8
3.1.2	Les produits financiers (chapitre 76)	15
3.2	Les dépenses de fonctionnement	15
3.2.1	Les dépenses de gestion	16
3.2.2	Les charges financières (chapitre 66) (cf. rapport spécifique sur l'état de la dette)	19
3.2.3	Les charges spécifiques (chapitre 67)	19
4	. L'INVESTISSEMENT	20
4.1	Les dépenses d'investissement 2025	20
4.1.1	Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)	21
4.1.2	Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	21
4.1.3	Les dépenses d'équipements (chapitre 20-21-23)	21
4.1.4	Les subventions d'équipement versées (chapitre 204)	24
4.1.5	Les participations et créances rattachées à des participations (chapitre 26)	25
4.2	Les recettes d'investissement 2025	25
4.2.1	Les dotations, fonds propres (chapitre 10)	25
4.2.2	Les subventions d'investissement (chapitre 13)	26
4.2.3	Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	27
5	. LES RÉSULTATS DE CLÔTURE ET AFFECTATION	27
5.1	Résultats de clôture de l'exercice 2025	27
5.2	Affectation du résultat 2025 au budget supplémentaire 2026	27

6	. LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS	28
7	. LA DETTE ET L'EMPRUNT	29

○ .PRÉAMBULE

Le compte administratif est le document de l'ordonnateur qui termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution du budget de l'année écoulée.

Le compte administratif est approuvé en tout point conforme au compte de gestion du comptable et les résultats que le compte administratif fait apparaître sont concordants avec ceux du compte de gestion établi par le trésorier municipal.

Ce document dresse le bilan de toutes les recettes (titres) et dépenses (mandats) réalisées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire, y compris les dépenses et les recettes qui ont été engagées mais non encore réalisées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser en investissement).

Le compte administratif est un document budgétaire qui a pour objectif de présenter :

- L'exécution des crédits ouverts au budget ;
- Les résultats comptables de l'exercice.

Il a aussi pour objectif de vérifier la réalisation effective du budget 2025, voté en conseil municipal le 03 avril 2025 et modifié par deux décisions modificatives, votées le 25 septembre et le 18 décembre.

À l'instar du budget, le compte administratif est présenté en deux sections distinctes :

- **Le fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la collectivité ;
- **L'investissement** qui concerne le patrimoine et engage le budget sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise la réalité de l'exécution, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette différence constituera les résultats et traduira une capacité ou un besoin de financement.

Dans ce rapport sont présentées, de manière synthétique, les données des mouvements réels issues du document budgétaire réglementaire « compte administratif » conforme à la maquette prévue par l'instruction comptable M57. Par ailleurs, il est rappelé que ce format est en cohérence avec la structure du budget voté par nature et comporte obligatoirement une présentation des annexes croisées par fonction. Ces annexes sont données à titre d'information et ne constituent pas l'outil de pilotage budgétaire et financier de la collectivité.

Enfin, les mouvements de dépenses et de recettes d'ordre sont des opérations d'écriture purement comptables (écritures équilibrées en dépenses et en recettes), sans impact sur la trésorerie (aucun décaissement). Ces opérations d'ordre permettent de passer les écritures nécessaires aux opérations sur le bilan, elles sont néanmoins consultables dans le document réglementaire du compte administratif.

○ . SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le compte administratif 2025 de Saint-Denis est le premier établi depuis la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2025.

Ce compte administratif intègre les éléments suivants en concordance avec les politiques publiques locales conduites en 2025 :

- La volonté de résorber la vétusté du bâti communal, en particulier des équipements scolaires et périscolaires, avec la réalisation de dépenses importantes en maintenance et en réparations bâtimementaires (5M€) ;
- La finalisation **de la gratuité de la restauration scolaire**, sur une année pleine, pour tous les élèves de Saint-Denis et sa mise en œuvre pour les classes de CE2 et CM1 dans les

écoles de Pierrefitte ;

- La poursuite des actions de **lutte contre l'habitat indigne** en 2025, avec des dépenses à hauteur de 1,4 M€ en investissement ;
- **La mise en œuvre de mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents municipaux** avec l'instauration d'un régime indemnitaire harmonisé pour les agents de Saint-Denis et de Pierrefitte, la monétisation du Compte épargne temps (CET) et l'évolution du contrat de prévoyance avec un taux passant à 2,96%.

En investissement, la commune affiche une réalisation **de 50,1 M€ en dépenses d'équipements**.

En 2025, les efforts de la Ville ont permis d'améliorer sa situation financière. Son épargne brute (capacité à financer ses investissements et à rembourser les emprunts déjà souscrits) s'élève à 34,68 M€, en augmentation de 1,8 M€ par rapport au CA 2024.

Le taux d'épargne brute de la ville, en 2025, est ainsi porté à 10,5% (10,4% en 2025) et la capacité de désendettement, à 4,63 années.

EXECUTION DU BUDGET 2025

Réalisé du budget 2025 en section de fonctionnement et d'investissement

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	8 847 147,96 €
--	-----------------------

Recettes de fonctionnement

CHAPITRE BUDGÉTAIRE	TITRÉ 2025
013 - Atténuations de charges	8 692 009,81 €
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	13 859 244,95 €
73 - Impôts et taxes	84 424 067,00 €
731 - fiscalité locale	135 082 552,61 €
74 - Dotations et participations	83 065 625,87 €
75 - Autres produits de gestion courante	5 862 995,24 €
76 - Produits financiers	685 904,86 €
77 - Produits spécifiques	81 085,40 €
78 - Reprise provisions semi-budgétaires	- €
TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT	331 753 485,74 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	508 248,22 €
TOTAL RECETTES ORDRE DE FONCTIONNEMENT	508 248,22 €

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	332 261 733,96 €
---	-------------------------

RÉSULTAT EXECUTION 2025	27 075 827,09 €
--------------------------------	------------------------

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2025	35 922 975,05 €
---	------------------------

Recettes d'investissement

CHAPITRE BUDGÉTAIRE	TITRÉ 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	13 221 408,77 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	16 070 863,76 €
13 - Subventions d'investissements	9 092 423,38 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 900 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	384 335,71 €
27 - Autres immobilisations financières	- €
45 - Total opérations pour le compte de tiers	975 656,30 €
TOTAL RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT	51 644 687,92 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 110 438,07 €
041 - Opérations patrimoniales	30 101 691,41 €
TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT	38 212 129,48 €

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES INVESTISSEMENT	89 856 817,40 €
--	------------------------

RÉSULTAT EXECUTION INVESTISSEMENT	- 8 935 415,51 €
--	-------------------------

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE BUDGÉTAIRE	MANDATÉ 2025
011 - Charges à caractère général	55 907 593,45 €
012 - Charges de personnel	165 724 903,30 €
014 - Atténuations de produits	1 004 897,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	69 702 095,33 €
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	127 884,47 €
66 - Charges financières	4 455 544,58 €
67 - Charges spécifiques	152 550,67 €
68 - Dotations provisions semi budgétaires	- €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT	297 075 468,80 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 110 438,07 €
TOTAL DÉPENSES ORDRE DE FONCTIONNEMENT	8 110 438,07 €

TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	305 185 906,87 €
---	-------------------------

Dépenses d'investissement

CHAPITRE BUDÉTAIRE	MANDATÉ 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves	111 723,54 €
13 - Subventions d'investissement	122 430,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	16 068 720,96 €
20 - Immobilisations incorporelles	4 723 961,70 €
204 - Subventions d'équipements versées	1 163 841,48 €
21 - Immobilisations corporelles	16 199 949,07 €
23 - Immobilisations en cours	28 056 697,68 €
26 - Participations et créances rattachées	- €
27 - Autres immobilisations financières	24 200,00 €
45 - Total opérations pour le compte de tiers	1 710 768,85 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT	68 182 293,28 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	508 248,22 €
041 - Opérations patrimoniales	30 101 691,41 €
TOTAL DÉPENSES ORDRE INVESTISSEMENT	30 609 939,63 €

TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	98 792 232,91 €
--	------------------------

Il est à noter la spécificité de ce compte administratif, qui résulte de la création de la Commune nouvelle au 1^{er} janvier 2025. Du fait de la clôture anticipée de l'exercice 2024 et de l'absence de continuité entre les comptes des deux communes historiques et ceux de la commune nouvelle, les reprises de crédits en dépenses et recettes de fonctionnement ont été intégrés au BP 2025. Ainsi, ce compte administratif comptabilise les rattachements, en dépenses et recettes, de 2024 et de 2025.

Cette particularité explique, en partie, les différences entre le compte administratif 2025 et la version consolidée du compte administratif 2024 de la commune nouvelle (CA Saint-Denis + CA Pierrefitte).

La section de fonctionnement :

DÉPENSES FONCTIONNEMENT (mouvements réels) en €	CA 2024 Commune nouvelle	CA 2025 Saint-Denis hors rattachements	Rattachements 2025	CA 2025 Saint-Denis	Evolution CA 25/ 24	
					€	%
Charges à caractère général (011)	47 878 421 €	52 042 115 €	3 865 478 €	55 907 593 €	8 029 172 €	17%
Charges de personnel (012)	159 436 182 €	165 724 903 €	0 €	165 724 903 €	6 288 721 €	4%
Atténuations de produits (014)	766 667 €	1 004 897 €	0 €	1 004 897 €	238 230 €	31%
Subventions et autres charges (65)	67 994 562 €	69 702 095 €	0 €	69 702 095 €	1 707 533 €	3%
Frais de fonct des groupes d'élus (656)	167 015 €	127 884 €	0 €	127 884 €	-39 131 €	-23%
Total Dépenses de gestion	276 242 847 €	288 601 895 €	3 865 478 €	292 467 374 €	16 224 527 €	6%
Frais financiers (66)	5 523 512 €	4 450 545 €	5 000 €	4 455 545 €	-1 067 967 €	-19%
Charges exceptionnelles (67)	51 977 €	152 551 €	0 €	152 551 €	100 574 €	193%
Dotations aux provisions (68)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total Autres dépenses	5 575 489 €	4 603 095 €	5 000 €	4 608 095 €	-967 394 €	-17%
TOTAL	281 818 336 €	293 204 990 €	3 870 478 €	297 075 469 €	15 257 133 €	5%
RECETTES FONCTIONNEMENT (mouvements réels) en €	CA 2024 Commune nouvelle	CA 2025 Saint-Denis hors rattachements	Rattachements 2025	CA 2025 Saint-Denis	Evolution CA 25/ 24	
					€	%
Atténuations de charges (013)	7 477 250 €	7 863 108 €	828 902 €	8 692 010 €	1 214 760 €	16%
Produits des services (70)	13 091 848 €	13 690 842 €	168 403 €	13 859 245 €	767 397 €	6%
Impôts et taxes (73)	84 218 554 €	84 424 067 €	0 €	84 424 067 €	205 513 €	0%
Fiscalité locale (731)	133 516 047 €	135 082 553 €	0 €	135 082 553 €	1 566 506 €	1%
Dotations et participations (74)	67 598 640 €	79 146 096 €	3 919 530 €	83 065 626 €	15 466 986 €	23%
Produits de gestion (75)	2 342 342 €	5 842 514 €	20 481 €	5 862 995 €	3 520 653 €	150%
Total Recettes de gestion	308 244 681 €	326 049 179 €	4 937 316 €	330 986 495 €	22 741 814 €	7%
Produits financiers (76)	780 341 €	685 905 €	0 €	685 905 €	-94 436 €	-12%
Produits exceptionnels (77)	1 367 555 €	81 085 €	0 €	81 085 €	-1 286 470 €	-94%
Reprise sur provisions (78)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total Autres recettes	2 147 896 €	766 990 €	0 €	766 990 €	-1 380 906 €	-64%
TOTAL	310 392 577 €	326 816 169 €	4 937 316 €	331 753 486 €	21 360 909 €	7%

La section d'investissement :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (mouvements réels) en €	CA 2024 Commune nouvelle	CA 2025 Saint-Denis	Evolution CA 2025 / 2024		Restes à réaliser
			€	%	
Subventions d'équipement versées (204)	400 000 €	211 639 €	-188 361 €	-47,1%	318 361 €
Opérations d'équipements (20-21-23)	54 783 092 €	49 932 810 €	-4 850 281 €	-8,9%	23 005 666 €
Total Dépenses d'équipement	55 183 092 €	50 144 449 €	-5 038 642 €	-9,1%	23 324 026 €
Dotations, fonds divers et réserves (10)	1 056 817 €	111 724 €	-945 093 €	-89,4%	0 €
Subventions d'investissement (13)	55 520 €	122 430 €	66 910 €	120,5%	27 728 €
Emprunts et dettes assimilées (16)	17 963 673 €	16 068 721 €	-1 894 952 €	-10,5%	233 €
Participation et créances rattachées (26)	656 000 €	0 €	-656 000 €	-100,0%	7 128 €
Autres immobilisations financières (27)	60 072 €	24 200 €	-35 872 €	-59,7%	0 €
Total Dépenses financières	19 792 082 €	16 327 075 €	-3 465 007 €	-17,5%	35 090 €
Opérations pour compte de tiers (454)	2 154 783 €	1 710 769 €	-444 014 €	-20,6%	72 053 €
TOTAL	77 129 957 €	68 182 293 €	-8 947 664 €	-11,6%	23 431 169 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT (mouvements réels) en €	CA 2024 Commune nouvelle	CA 2025 Saint-Denis	Evolution CA 2025 / 2024		Restes à réaliser
			€	%	
Subventions reçues (13)	13 351 804 €	9 092 423 €	-4 259 381 €	-32%	23 037 389 €
Emprunt et dettes assimilées (16)	13 599 450 €	11 900 000 €	-1 699 450 €	-12%	7 000 000 €
Immobilisations en cours (238)	140 410 €	384 336 €	243 926 €	174%	0 €
Total Recettes d'équipement	27 091 664 €	21 376 759 €	-5 714 905 €	-21%	30 037 389 €
Dotations, fonds propres (10)	6 527 204 €	13 221 409 €	6 694 205 €	103%	0 €
Excédents fonct.capitalisés (1068)	20 933 603 €	16 070 864 €	-4 862 739 €	-23%	
Dépôts et cautionnements reçus (165)	3 422 €	0 €	-3 422 €	-100%	0 €
Autres immobilisations financières (27)	208 072 €	0 €	-208 072 €	-100%	0 €
Produits des cessions d'immobilisations (024)	0 €	/	/	/	0 €
Total Recettes financières	27 672 301 €	29 292 273 €	1 619 972 €	6%	0 €
Opérations pour compte de tiers (454)	1 793 305 €	975 656 €	-817 649 €	-46%	28 102 €
TOTAL	56 557 270 €	51 644 688 €	-4 912 583 €	-9%	30 065 491 €

○ .LE FONCTIONNEMENT

▪ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées des :

- Recettes de gestion (chapitres 013, 70, 73, 74 et 75) ;
- Produits financiers (76) ;
- Produits spécifiques (77) ;
- Reprises sur provision (78), composant les recettes réelles ;
- Recettes d'ordre (opérations comptables sans effet sur la trésorerie) non présentées ici.

Exécution des recettes de fonctionnement (opérations réelles) par chapitre (dont MGP, en €)

RECETTES FONCTIONNEMENT (mouvements réels) en €	CO 2025 (BP + DMs)	CA 2025	% RÉALISATION CA / CO 2025	PART DANS LE BUDGET	CRÉDITS DISPONIBLES	CA 2024 COMMUNE NOUVELLE	ÉVOLUTION CA 2025/2024	
							%	€
Atténuations de charges (013)	8 038 203	8 692 010	108,1%	2,62%	- 653 807	7 477 250	16,25%	1 214 760
Produits des services (70)	13 976 066	13 859 245	99,2%	4,18%	116 821	13 091 848	5,86%	767 397
Impôts et taxes (73)	84 371 508	84 424 067	100,1%	25,45%	- 52 559	84 218 554	0,24%	205 513
Fiscalité locale (731)	135 490 358	135 082 553	99,7%	40,72%	407 805	133 516 047	1,17%	1 566 506
Dotations et participations (74)	81 679 985	83 065 626	101,7%	25,04%	- 1 385 641	67 598 640	22,88%	15 466 986
Produits de gestion (75)	5 837 506	5 862 995	100,4%	1,77%	- 25 489	2 342 342	150,30%	3 520 653
Total Recettes de gestion	329 393 626	330 986 495	100,5%	99,77%	- 1 592 869	308 244 681	7,38%	22 741 814
Produits financiers (76)	769 554	685 905	89,1%	0,21%	83 649	780 341	-12,10%	- 94 436
Produits exceptionnels (77)	-	81 085	-	0,02%	- 81 085	1 367 555	-94,07%	- 1 286 470
Reprise sur provisions (78)	-	-	-	0,0%	-	-	0,00%	-
Total Autres recettes	769 554	766 990	99,7%	0,23%	2 564	2 147 896	-64,29%	- 1 380 906
TOTAL	330 163 180	331 753 486	100,5%	100,0%	- 1 590 306	310 392 577	6,88%	21 360 909
TOTAL Hors effet MGP	262 124 128	263 714 434	100,6%		- 1 590 306	242 353 525	8,81%	21 360 909

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) sont en forte augmentation par rapport à 2024 (+7,38%). Cette hausse de + 21,4 M€ résulte principalement de l'absence de procédure de rattachements en 2024 (5,3 M€), du recouvrement des indemnités d'assurance liées à l'incendie du centre administratif (4,4 M€) et de nouvelles recettes en lien avec la création de la commune nouvelle, telle que la dotation en faveur des communes nouvelles (2,3 M€).

• Les recettes de gestion

Les recettes de gestion sont les recettes courantes et se composent de la fiscalité, des dotations, des produits de services et autres recettes. Elles totalisent 331 M€ au CA 2025 contre 308,2 M€ au CA 2024.

• **Atténuations de charges (chapitre 013)**

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements d'accidents du travail et décès, de charges sociales, longue maladie / maladie professionnelle, de trop perçu sur rémunération, pour un montant de 8,7 M€ en 2025 contre 7,5 M€ en 2024.

Ce montant fluctue en fonction du taux de sinistralité de la collectivité, c'est-à-dire d'événements qui sont, par nature, aléatoires d'une année sur l'autre.

Sont également comptabilisés dans ce chapitre les remboursements des cotisations maladie et vieillesse des professionnels de santé versés par la CPAM 93 aux centres municipaux de santé, le

financement du CD93 aux centres de protection maternelle et infantile ainsi que sa participation au service social municipal.

• **Produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)**

La commune délivre diverses prestations de services aux usagers, dont certaines leur sont facturées selon la tarification en vigueur établie par le conseil municipal.

Ainsi, les prestations facturées (services périscolaires ou de restauration, petite enfance, sport, culture, santé ...) et les droits perçus au titre de l'usage du domaine représentent une recette de 13,9 M€ en 2025, en augmentation de 5,9 % par rapport à 2024 (13,1 M€).

Les principales recettes liées à l'exploitation des services municipaux sont les suivantes :

- **Famille** : le produit des prestations liées au secteur de la famille (restauration, services périscolaire et accueils de loisirs, crèches...) se décompose comme suit :
 - 1,8 M€ pour l'accueil des enfants dans les maisons de petite enfance ;
 - 1 M€ de produit de la restauration scolaire avec l'effet d'une année pleine de gratuité pour l'ensemble des élèves de Saint-Denis et la poursuite de la mise en place de la gratuité dans les écoles de Pierrefitte, pour les élèves de CE2 et CM1, qui se poursuivra en 2026 ;
 - 2 M€ pour l'accueil des enfants pendant les temps extra et périscolaires ;
 - 1,1 M€ pour les séjours d'été et scolaires.
- **Équipements sportifs** : 110 k€ de recettes ont été générées par les droits d'entrée dans les équipements sportifs (stades, piscine...) gérés par la Ville, dont 95 k€ pour l'école municipale des sports ;
- **Services culturels** : 248 k€ de recettes ont été perçues au titre des activités et des droits d'entrée au conservatoire, à l'école d'arts plastiques et au musée ;
- **Concession et redevance funéraire dans les cimetières** : 177 k€ de recettes sont constatées pour l'année 2025 ;
- **Convention de mise à disposition** d'agents de la Ville pour exercer des fonctions administratives et financières ou d'accompagnement auprès de la Caisse des écoles. Il s'agit du remboursement de la rémunération de ces agents par la Caisse des écoles, pour un montant de 373 k€ en 2025 ;
- **Convention de mise à disposition et de mutualisation** de concours et de moyens avec le Centre communal d'action sociale. La Ville refacture les équipements et les prestations des directions ressources mis à disposition au CCAS (145 k€) ;
- **L'accès aux soins** des personnes les plus vulnérables ou à celles qui ne bénéficient pas de droits ouverts dans les centres de santé : 4,6 M€ de recettes sont constatées provenant de l'assurance maladie pour l'année 2025.

Dans le cadre d'une convention de fonctionnement du groupe scolaire intercommunal (GSI) Maria Casarès- Robert Doisneau entre la ville de Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers, la Ville perçoit des recettes d'un montant de 784 k€ relatif à la gestion scolaire et périscolaire de ce GSI pour l'année 2025.

Par ailleurs, les droits de stationnement et forfait post stationnement s'élèvent à 105 k€ pour 2025. Ils correspondent aux reliquats reversés par l'ANTAI au titre de la perception des forfaits de post-stationnement antérieurement au transfert de compétence à l'EPT Plaine Commune, intervenu au 1er janvier 2025.

• **Impôts et taxes (chapitre 73)**

- Comptes 732 : Fiscalité reversée

Le chapitre 73 regroupe principalement les dotations, contributions et reversements de fiscalité perçus par la commune, dont la participation au Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF), l'attribution de compensation liée à la Métropole du Grand Paris (MGP), le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), ainsi que d'autres impôts et fiscalités reversées.

En 2025, les recettes totales de ce chapitre s'élèvent à **84,42 M€**, contre 84,22 M€ en 2024, soit une légère progression de 205 k€ (+0,2 %).

CHAPITRE 73	CA 2024 COMMUNE NOUVELLE	CA 2025 SAINT-DENIS	EVOLUTION CA 25 / 24	
			€	%
Autres impôts et taxes	- €	10 000 €	10 000 €	
Autres fiscalités reversées	- €	14 059 €	14 059 €	
FSRIF	13 063 363 €	13 595 412 €	532 049 €	4,1%
Attribution de compensation (MGP)	68 039 052 €	68 039 052 €	- €	0,0%
FPIC	3 116 139 €	2 765 544 €	- 350 595 €	-11,3%
TOTAL	84 218 554 €	84 424 067 €	205 513 €	0,2%

À compter de 2025, la création de la commune nouvelle de Saint-Denis entraîne la consolidation des montants des dotations et contributions précédemment perçus séparément par les deux anciennes collectivités. Cette évolution institutionnelle permet un recalcul global des ressources, intégrant les données agrégées des deux territoires et assurant une gestion unifiée et cohérente des recettes.

L'attribution de compensation, versée jusqu'en 2015 par Plaine Commune, est désormais versée par la Métropole du Grand Paris. Cette dotation demeure figée à son montant de 2016, soit **68,04 M€** en 2025, ne suivant ni l'évolution de la collectivité ni l'inflation, et ne bénéficiant d'aucun dynamisme.

Le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF), destiné à soutenir les communes franciliennes confrontées à des charges importantes, s'élève à **13,6 M€** en 2025, soit une hausse de **532 k€** (+4,1 %) par rapport à 2024. Cette progression s'explique par la consolidation des indicateurs sociaux et économiques à l'échelle du nouveau périmètre communal.

En revanche, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) diminue de 350 k€ (-11,3 %) pour s'établir à **2,77 M€**, traduisant des ajustements dans la répartition des ressources au sein de l'intercommunalité.

Par ailleurs, de petites recettes complémentaires apparaissent en 2025, avec **14 k€** d'autres fiscalités reversées et **10 k€** d'autres impôts et taxes, témoignant de produits marginaux ou ponctuels.

- Fiscalité directe (chapitre 731)**

Principale ressource de la ville (66,2% des recettes réelles de fonctionnement en 2025), les impôts et taxes regroupent les produits des impôts directs locaux, de la fiscalité dite reversée (attribution de compensation, FSRIF et FPIC), les diverses taxes indirectes (droits de mutations, taxe sur les pylônes...) ainsi que les droits de place du marché.

- Comptes 731 : Impôts directs locaux

Le chapitre 731 retrace l'ensemble des recettes issues de la fiscalité locale perçue par la commune, qu'il s'agisse des impôts directs locaux (taxes foncières notamment) ou des impositions et taxes annexes liées à l'activité économique, à l'immobilier, à l'énergie, à la publicité extérieure ou à l'occupation du domaine public.

CHAPITRE 731	CA 2024 COMMUNE NOUVELLE	CA 2025 SAINT-DENIS	EVOLUTION CA 25 / 24	
			€	%
Impôts directs locaux	126 594 071 €	127 103 801 €	509 730 €	0,4%
Autres contributions directes	21 775 €	352 208 €	330 433 €	1517,5%
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	2 906 603 €	4 112 538 €	1 205 935 €	41,5%
Taxe sur les pylônes électriques	- €	19 410 €	19 410 €	
Accise sur l'électricité	2 650 194 €	1 639 443 €	- 1 010 751 €	-38,1%
Prélèvement sur les produits des jeux	2 165 €		- 2 165 €	-100,0%
Taxe locale sur la publicité extérieure	224 308 €	625 464 €	401 156 €	178,8%
Droits de place	1 065 487 €	1 229 690 €	164 203 €	15,4%
Autres	51 443 €		- 51 443 €	-100,0%
TOTAL	133 516 046 €	135 082 553 €	1 566 506 €	1,2%

En 2025, les recettes du chapitre 731 s'élèvent à 135,08 M€, contre 133,52 M€ en 2024, soit une progression globale de 1,57 M€ (+1,2 %).

Les impôts directs locaux

En 2025, les recettes de la fiscalité directe locale s'établissent à **127,1 M€**, contre 126,6 M€ en 2024, soit une progression de 510 k€.

Lors du vote du budget primitif 2025, une diminution prévisionnelle de 1,9 M€ par rapport à 2024 avait été anticipée. Celle-ci résultait principalement de deux facteurs opposés :

- D'une part, l'harmonisation des taux de fiscalité avec l'alignement immédiat des taux appliqués sur le territoire de Pierrefitte sur ceux en vigueur à Saint-Denis en 2024, représentant une diminution estimée à 3,7 M€ ;
- D'autre part, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales indexée sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) de novembre 2024 (+1,7 %), ainsi que l'évolution physique des bases estimée à +0,5 %, générant un produit supplémentaire évalué à 1,8 M€.

L'exécution budgétaire 2025 met en évidence une évolution plus favorable qu'anticipée. Malgré l'impact immédiat de l'harmonisation des taux, qui a pesé significativement sur le produit fiscal, les recettes progressent finalement de 510 k€ par rapport à 2024. Cette dynamique résulte de la vitalité du territoire et du dynamisme urbain, qui se traduisent par une évolution soutenue des bases fiscales.

Les autres recettes de fiscalité locale

Les recettes liées aux transactions immobilières, à travers la taxe communale additionnelle aux droits de mutation, atteignent **4,11 M€**, en hausse de 1,21 M€ (+41,5 %). Cette progression reflète la reprise du marché immobilier et l'attractivité du territoire, qui se traduisent par un plus grand nombre de ventes et mutations en 2025.

L'accise sur l'électricité s'établit à **1,64 M€**, en recul de 1,01 M€ (-38,1 %), en raison d'un décalage dans le recouvrement et d'un léger ajustement des modalités de perception, qui ont réduit le produit constaté sur l'exercice 2025.

Les droits de place s'élèvent à **1,23 M€**, en progression de 164,2 k€ (+15,4 %), témoignant d'une activité soutenue en matière d'occupation du domaine public.

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) atteint **625,5 k€**, en hausse de 401,2 k€ (+178,8 %). Cette évolution s'explique par l'actualisation des tarifs applicables ainsi que par le recensement et la mise à jour des dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes présents sur le territoire.

Les autres contributions directes, correspondant principalement aux rôles supplémentaires (impositions émises en cours d'année afin de procéder à des régularisations : omissions, rectifications de bases ou mises à jour de situations individuelles) s'établissent à **352,2 k€**, en progression de 330,4 k€. Cette évolution résulte d'un volume plus important de régularisations intervenues sur l'exercice.

Enfin, la taxe sur les pylônes électriques génère un produit de **19,4 k€** en 2025.

Le prélèvement sur les produits des jeux ainsi que la ligne « autres » ne présente plus de produit sur l'exercice.

- **Dotations et participations (chapitre 74)**

Ce chapitre regroupe la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les diverses participations de l'État, des collectivités territoriales ou de divers financeurs (notamment la CAF).

Les réalisations au chapitre 74 s'élèvent à **83,1 M€**, soit une augmentation de recettes de 15,5 M€ (+22,9%) par rapport au compte administratif 2024.

Cette évolution à la hausse s'explique essentiellement par la progression de la Dotation Globale de Fonctionnement (+4 M€) et par le non-rattachement de subventions constatées en 2024 mais non recouvertes sur l'exercice précédent (4,9 M€). Ces subventions notifiées en 2024 et qui auraient dû être rattachées sur l'exercice précédent concernaient en majorité le soutien de la CAF à la politique municipale en faveur de la petite enfance (4,2 M€).

- **Comptes 741 : Dotation Globale de Fonctionnement**

En 2025, la commune nouvelle de Saint-Denis bénéficie d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) totale de **45,99 M€**, soit une progression de 4,06 M€ (+9,7 %) par rapport à 2024. Cette évolution reflète la consolidation des ressources suite à la création de la commune nouvelle et l'intégration des mécanismes de péréquation prenant en compte l'ensemble du périmètre élargi de la collectivité.

DGF	CA 2024 COMMUNE NOUVELLE	CA 2025 SAINT-DENIS	EVOLUTION CA 25 / 24	
			€	%
Dotation forfaitaire des communes	10 990 280 €	10 938 768 €	-51 512 €	-0,5%
Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes	30 270 411 €	32 340 836 €	2 070 425 €	6,8%
Dotation en faveur des communes nouvelles	- €	2 716 943 €	2 716 943 €	
Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	675 004 €	- €	-675 004 €	-100,0%
TOTAL	41 935 695 €	45 996 547 €	4 060 852 €	9,7%

Lors de la création d'une commune nouvelle, la DGF bénéficie d'un mécanisme de garantie sur les trois premières années, visant à assurer la stabilité des ressources malgré la recomposition du périmètre et la consolidation des dotations précédemment perçues par les anciennes communes. Cette garantie se traduit par le versement de la Dotation en faveur des communes nouvelles (DCN), calculée sur la population consolidée au 1er janvier de l'année de création et versée pendant trois ans, afin de sécuriser le financement des services municipaux pendant la phase initiale de transition.

La DGF repose sur deux composantes principales, liées par un mécanisme de péréquation :

- **La dotation forfaitaire**, versée à toutes les communes, constitue la part de base de la DGF et couvre les besoins de fonctionnement.
- **La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** complète la dotation forfaitaire pour les communes présentant des besoins sociaux élevés. La répartition est calculée de manière à ce que la DSU tienne compte des indicateurs socio-économiques consolidés (population, besoins sociaux, potentiel fiscal, etc.).

En 2025, la DGF de la commune nouvelle de Saint-Denis se compose comme suit :

- La DSU s'élève à **32,34 M€**, en progression de 6,8 % (+2,07 M€) par rapport à 2024, reflétant les besoins sociaux consolidés sur le périmètre élargi de la commune nouvelle.
- La dotation forfaitaire atteint **10,94 M€**, en légère baisse de 0,5 % (-51 k€) par rapport à 2024.
- La Dotation en faveur des communes nouvelles, versée à hauteur de **2,72 M€**, est calculée sur la base de la population au 1er janvier 2025 et bénéficie de la garantie triennale, sécurisant le financement de la commune nouvelle dans ses premières années.
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP), versée en 2024 à hauteur de 675 k€ à la commune de Pierrefitte-sur-Seine, n'est plus attribuée en 2025 d'après la notification de l'Etat. Cependant, la commune conteste cette analyse et a initié un recours auprès du Tribunal administratif. Les textes prévoient en effet une garantie à hauteur de 50% pour les communes au cours de l'année suivant la sortie de ce dispositif.

La DGF 2025 illustre l'adaptation du financement de l'État aux évolutions du périmètre de la commune nouvelle de Saint-Denis. La consolidation des dotations et le mécanisme de garantie triennale permettent d'assurer la stabilité des ressources et de sécuriser le fonctionnement des services municipaux pendant la phase de transition.

- Compte 744 : Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Dans le prolongement de l'adoption de la loi de finances pour 2016, il est permis aux collectivités de percevoir des crédits au titre du FCTVA afin de récupérer la TVA acquittée dans le cadre de l'exécution des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie comptabilisée en section de fonctionnement. Il s'agit de rembourser la TVA payée par les collectivités sur les opérations d'entretien courant qui ne peuvent figurer en section d'investissement.

Ce produit de FCTVA, perçu en fonctionnement, est donc complémentaire (résiduel) du FCTVA perçu par la Ville sur ses opérations d'investissement.

Pour rappel, suite à la création de la commune nouvelle, la collectivité est assujettie au même dispositif que celui des communautés d'agglomération et des communautés de communes et a

recouvré en 2025 le FCTVA dû au titre de l'année 2024 ainsi que pour les trois premiers trimestres de l'année 2025.

Les recettes provenant du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent au CA 2025 à **509 k€**.

- Comptes 743 et 746 : Dotation au titre des instituteurs et dotation générale de décentralisation

La Ville a perçu 2,8 k€ au titre de la dotation spéciale instituteurs (DSI) en 2025.

Le montant de la dotation générale de décentralisation des services communaux et d'hygiène a été de 742 k€ en 2025. Son montant est gelé depuis 2013. Depuis la décentralisation en 1982, cette dotation avait vocation à compenser les transferts de cette compétence de l'État vers les collectivités.

- Comptes 747 : Subventions et participations

Au titre de l'exercice 2025, les subventions et participations des différents partenaires de la Ville s'élèvent à **23,6 M€**, contre 14,9 M€ au CA 2024.

La forte augmentation entre les deux exercices est principalement attribuable à la gestion atypique de la fin d'exercice 2024, du fait de la création de la commune nouvelle.

Certaines subventions, principalement octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), n'ont pas pu être rattachées à l'exercice 2024. Elles ont toutefois été encaissées au cours de l'exercice 2025 et inscrites au BP 2025, pour 4,9 M€.

Le principal financeur de la collectivité est la CAF qui finance les actions en faveur des activités péri et extrascolaires, des politiques en faveur de la petite enfance et des actions envers les familles et les jeunes. Le montant versé en 2025 à la commune de Saint-Denis s'élève à **15,3 M€**.

Les autres principales subventions et participations de fonctionnement s'élèvent à **8,3 M€** en 2025 et concernent les recettes suivantes :

- Les participations de l'Etat (**3,4 M€**) qui visent à soutenir les activités de la ville en faveur du relogement d'urgence des locataires d'habitats insalubres (509 k€), de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et de la mise à disposition d'installations sportives (388 k€), des jeunes via le dispositif colos apprenantes (341 k€), d'un meilleur accès aux soins des plus précaires (225 k€) et d'une restauration équilibrée dans les cantines scolaires (210 k€),
- Du reversement par le CCAS de **686 k€** dans le cadre de la préparation des repas portés à domicile par la cuisine centrale ;
- Des subventions du Département de la Seine-Saint-Denis pour soutenir les activités culturelles de la commune (**144 k€**) et les activités issues des compétences départementales exercées par la Ville (activités de Protection maternelle et infantile, vaccinations) pour un montant de **55 k€** ;
- De la Métropole du Grand Paris pour soutenir les activités dédiées aux JOP 2024 et à celles organisées durant la nuit blanche 2025 (**118 k€**).

- Comptes 748 : Autres attributions, subventions et participations

L'État prend à sa charge les exonérations et allègements de bases décidés par le législateur. Ces compensations s'effectuent par l'application d'un taux (figé ou évolutif) à l'assiette de référence (2017 ou 2018, selon le type d'exonération considérée).

Les compensations légales versées par l'État au titre d'exonérations ou d'abattements imposés aux collectivités par la loi ont atteint **8,8 M€** au CA 2025 contre 8,6 M€ au CA 2024.

À noter que l'ancienne taxe sur les spectacles est devenue une dotation de l'État figée au montant versé en 2015 (**2,7 M€**). Une partie de cette dotation est reversée par la commune au CCAS (766 k€).

En 2025, la ville a perçu **700 k€** au titre du Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires (FCNA) des communes riveraines de l'aéroport Paris Charles de Gaulle, contre 260 k€ en 2024. Cette forte augmentation s'explique par les mécanismes de calcul de reversement, qui prend en compte la part de la population communale située hors du Plan de gêne sonore (PGS), qui a fortement augmenté à la suite de la création de la commune nouvelle.

• **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ce chapitre totalise **5,9 M€** et représente 1,8% des recettes réelles de fonctionnement (2,3 M€ au CA 2024).

La forte progression de ce chapitre résulte du recouvrement des indemnités d'assurance liées à l'incendie du centre administratif de Saint-Denis en 2023 (4,4 M€).

Les autres recettes de ce chapitre concernent essentiellement le produit des charges locatives que la Ville perçoit au titre de son patrimoine (1,12 M€), la régularisation de mandats auprès de fournisseurs (89 k€) et les frais de pénalité adressés aux copropriétaires défaillants dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne (87 k€).

• **Les produits financiers (chapitre 76)**

Ils sont constitués pour l'essentiel des recettes issues de la sécurisation des taux des emprunts structurés détenus par la Ville pour un montant de **686 k€** (780 k€ au CA 2024). La baisse des recettes liées aux produits de couverture des emprunts (SWAP) résulte principalement de la fin des emprunts structurés et du changement de leur structure d'indexation, désormais fondée sur l'Euribor 3 mois.

▪ **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- Des charges de gestion (chapitres 011, 012, 014, 65 et 656) ;
- Des charges financières (66) ;
- Des charges spécifiques (67) ;
- Ainsi que des dépenses d'ordre (opérations comptables sans effet sur la trésorerie) non traitées dans le présent rapport.

Exécution des dépenses de fonctionnement opérations réelles par chapitre (dont FCCT, en €)

DÉPENSES FONCTIONNEMENT (mouvements réels) en €	CO 2025 (BP + DMs)	CA 2025	% RÉALISATION CA / CO 2025	PART DANS LE BUDGET	CRÉDITS DISPONIBLES	CA 2024 COMMUNE NOUVELLE	ÉVOLUTION CA 2025/2024	
							%	€
Charges à caractère général (011)	62 875 450	55 907 593	88,9%	18,82%	6 967 857	47 878 421	16,77%	8 029 172
Charges de personnel (012)	167 389 270	165 724 903	99,0%	55,79%	1 664 367	159 436 182	3,94%	6 288 721
Atténuations de produits (014)	1 004 897	1 004 897	100,0%	0,34%	-	766 667	31,07%	238 230
Subventions et autres charges (65)	70 461 216	69 702 095	98,9%	23,46%	759 121	67 994 562	2,51%	1 707 533
Frais de fonct des groupes d'élus (656)	546 933	127 884	23,4%	0,04%	419 049	167 015	-23,43%	- 39 131
Total Dépenses de gestion	302 277 766	292 467 374	96,8%	98,4%	9 810 392	276 242 847	5,87%	16 224 527
Frais financiers (66)	5 038 261	4 455 545	88,4%	1,50%	582 716	5 523 512	-19,33%	- 1 067 967
Charges exceptionnelles (67)	200 712	152 551	76,0%	0,05%	48 161	51 977	193,50%	100 574
Dotations aux provisions (68)	-	-	0,0%	-	-	-	#DIV/0!	-
Total Autres dépenses	5 238 973	4 608 095	88,0%	1,6%	630 878	5 575 489	-17,35%	- 967 394
TOTAL	307 516 739	297 075 469	96,6%	100,0%	10 441 270	281 818 336	5,41%	15 257 133
TOTAL Hors effet FCCT	260 110 844	249 669 574	96,0%		10 441 270	236 113 268	5,74%	13 556 306

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2025 à **297,1 M€**, en augmentation par rapport au CA 2024 (281,8 M€), soit une hausse de +5,4 % (+15,3 M€). 10,4 M€ (9,5 M€ en 2024) de crédits réels n'ont pas été exécutés en 2025.

• Les dépenses de gestion

Les charges de gestion sont les dépenses courantes de la collectivité, elles permettent le bon fonctionnement des services municipaux mais également la mise en œuvre des politiques de la Ville. Elles atteignent **292,5 M€** (dont FCCT) au CA 2025, soit une hausse de **16,2 M€** et +5,9% par rapport au CA 2024 (276,2 M€).

Cette augmentation s'explique, dans un premier temps, par le non-rattachement des dépenses de gestion à l'exercice 2024 et à leurs inscriptions au BP 2025, pour un montant de 6,5 M€, tous chapitres confondus.

De plus, les dépenses de personnel ont connu un niveau de dépenses plus élevé qu'en 2024, du fait de l'harmonisation des politiques RH pour le personnel de la commune nouvelle, des créations de postes et des mesures décidées par le législateur (+6,3 M€).

• Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre 011 regroupe l'ensemble des moyens nécessaires aux services municipaux dans l'accomplissement de leurs différentes missions (achats, assurances, fournitures, énergie, fluides, honoraires, prestations de services...).

Ces charges à caractère général s'établissent à **55,9 M€** en 2025 et sont en augmentation par rapport à l'exercice 2024 (+8 M€ soit +16,8%).

La hausse constatée à ce chapitre est principalement attribuable à la gestion atypique de la fin d'exercice 2024, avec l'absence d'écritures comptables durant le mois de décembre 2024 et d'opérations comptables de clôture, notamment en ce qui concerne la procédure de rattachement. Ces crédits de l'exercice 2024 (5,7 M€) ont été inscrits au BP 2025, ainsi ce compte administratif intègre à la fois les reprises de crédits et les rattachements de l'exercice 2025.

Ce chapitre comprend :

- Les impôts et taxes payés par la Ville qui s'élèvent à 783 k€ ;
- Le poste des achats, en augmentation de 41,3 % (25,1 M€ contre 17,7 M€ en 2024), soit +7,3M €. Cette hausse par rapport à l'an dernier concerne les postes suivants :
 - Les achats de denrées alimentaires, qui s'établissent à 5,4 M€. La hausse de 16,5 % par rapport à 2024 (+765 k€) est liée à la reprise des crédits des dépenses de 2024 (679 k€) ainsi qu'à l'augmentation de la part des produits bio dans les cantines scolaires de Saint-Denis (de 24% à 27%) ;
 - La consommation des fluides (électricité, chauffage, eau, gaz, etc.) en 2025 s'élève à 11,3 M€, en hausse de 3,6 M € par rapport à 2024 (+47%). En raison de la clôture budgétaire spécifique de l'exercice précédent, le dernier trimestre n'avait pas pu être entièrement réglé et ces factures, d'un montant de 2,8M€, ont été prises en charge en 2025 ;
 - L'augmentation d'acquisition de vêtements de travail, avec l'achat d'équipements de protection individuelle supplémentaires à la suite notamment de l'augmentation des effectifs de la police municipale (+155 k€).
- Les services extérieurs qui augmentent de 8,1% soit +1 M€ (13,8 M€ en 2025 contre 12,8 M€ en 2024). Ces dépenses intègrent différentes variations :
 - Les frais de locations mobilières, autres que le matériel roulant, qui représentent 1,7 M€ en 2025 contre 804 k€ à l'exercice précédent. Ce différentiel s'explique par le non-rattachement des patinoires utilisées lors de Bel Hiver 2024 (220 k€) et par un reste à payer sur la location du groupe électrogène au stade Delaune (153 k€) ;
 - La hausse des besoins en dépenses de maintenance corrective et curative et de

celles pour l'entretien et la réparation des bâtiments communaux, qui est liée au rattrapage de la « dette patrimoniale ». Ces besoins accrus se sont élevés à 5M€ en 2025, soit une augmentation de +1,1 M€ (+28,4 %) par rapport à 2024.

- Une baisse des cotisations aux assurances est constatée sur ce compte (1M€ contre 2,3M€ en 2024). L'assurance du personnel de Saint-Denis (1,3 M€) avait été mandatée au chapitre 011 en 2024, elle figure désormais au chapitre 012.

Ce chapitre intègre d'autres prestations extérieures liées à l'organisation des manifestations et des actions menées auprès des habitant.e.s ainsi que les charges relatives aux services externes que la collectivité sollicite. Ce poste s'élève à **16,1 M€** en 2025, soit une augmentation de 2,3 M€ (+16,3%) et intègre essentiellement les variations suivantes :

- Le non-rattachement des frais de nettoyage des locaux de 2024 (445 k€) ainsi que leurs augmentations en 2025 liées à l'externalisation (+792 k€) ;
- Les prestations réalisées dans le cadre des activités de Bel Hiver 2024 et qui n'ont pas pu être rattachées (176 k€) et l'accroissement des activités proposées durant l'événement Bel Hiver 2025 (+112 k€).

• **La masse salariale (chapitre 012)**

Les dépenses de personnel (chapitre 012) constituent la principale dépense de fonctionnement de la Ville (55,78 % au CA 2025 contre 56,57% au CA 2024).

Après neutralisation des flux financiers entre la Ville et Plaine commune (c'est-à-dire hors FCCT), la part relative des dépenses de personnel est de 66,38% dans les dépenses de fonctionnement de la Ville au CA 2025 (67,5% au CA 2024).

Ce chapitre regroupe l'ensemble des éléments de rémunération des agents de la collectivité (traitements et cotisations sociales). Il atteint **165,7 M€** au CA 2025, en augmentation de +3,94% par rapport à 2024 (+6,3 M€ pour 159,4 M€).

Cette augmentation résulte principalement de la volonté d'harmoniser les dispositifs des communes de Saint-Denis et de Pierrefitte en matière de ressources humaines et d'améliorer le pouvoir d'achat des agents, avec notamment :

- La mise en œuvre d'un régime indemnitaire fixe (IFSE) et d'un complément indemnitaire annuel cohérents pour l'ensemble des agents de la commune nouvelle (+1,1M€) ;
- L'attribution d'une prime exceptionnelle de 200 € en fin d'année, en complément du CIA, à l'ensemble des agents avec au moins 6 mois d'ancienneté (731 k€) ;
- Le versement du forfait mobilité pour l'ensemble des agents éligibles ainsi que la prise en compte de la hausse du pass Navigo en 2025 (+155 k€) ;
- La possibilité de monétiser 5 jours de CET pour les agents de la collectivité (+123k€).

Par ailleurs, la mise en place des mesures nationales ou extérieures aux choix de gestion de la collectivité a pesé sur le chapitre 012 à hauteur de 2,4 M€ avec notamment :

- L'augmentation du taux de contribution employeur à la CNRACL, avec une hausse de 12 points sur quatre ans, dont trois points au 1^{er} janvier 2025. Le taux de cotisation est passé, en 2025, de 31,65% à 34,65%, soit une hausse de 2,3 M€ pour la ville ;
- La revalorisation du contrat de l'assurance statutaire (+100k€).

• **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Sur ce chapitre est imputé le fonds de compensation des charges transférées (FCCT) versé par la Ville à Plaine commune. En 2025, son montant définitif s'élève à **47,4 M€**, contre 45,1 M€, au CA 2024, soit +5,1% et +2,3 M€.

Cette variation résulte principalement de l'évolution de la 2^{ème} part du FCCT, dite « transfert de charges », avec une augmentation de 2,27 M€. En 2025, la commune de Saint-Denis a en effet transféré à Plaine commune l'exploitation du centre aquatique La Baleine ainsi que la gestion du parking Jean Jaurès situé à Pierrefitte.

Outre le FCCT, ce chapitre regroupe également les autres charges de gestion courante pour un montant de **22,4 M€**. Ces dépenses sont en diminution de 518 k€ (-2,3%) par rapport au CA 2024.

Elles comprennent :

- Les indemnités, cotisations, frais de mission et de formation des élus qui s'élèvent à **1,96 M€** ;
- La participation au service incendie fixée par la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris pour un montant de **3,47 M€**, en diminution de 184 k€ suite aux appels de fonds exceptionnels de 2024 pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- Les subventions aux associations, pour un montant global de **6,35 M€**, qui sont en légère augmentation lorsqu'on neutralise le transfert entre le chapitre 65 et 011 du versement effectué au CNAS (70 k€). Les principaux versements concernent :
 - Les subventions versées aux associations culturelles (2,4 M€), avec notamment, le versement de la subvention au titre de la convention de partenariat avec le Théâtre Gérard Philipe (866 k€) et la compensation de service public dans le cadre de la DSP du Cinéma l'écran (571 k€) ;
 - Des subventions aux associations sportives pour l'organisation, le développement et l'animation des pratiques sportives et éducatives sur le territoire (2,1 M€) ;
 - Une subvention pour l'année 2025 à l'association CANAL pour soutenir ses actions de prévention et d'insertion sur les territoires de Saint-Denis et de Pierrefitte (381 k€) ;
 - Le financement de l'Association Auteuil Petite Enfance dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs pour le multi-accueil La Colombe (337 k€) ;
 - Des subventions sur projet versées aux crèches associatives contribuant à l'accueil du jeune enfant sur le territoire de la ville (135 k€).
- La cotisation au Comité National d'Action Sociale (CNAS) dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles (**663 k€**) ;
- La participation versée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui s'élève à **4,7 M€** ;
- La subvention allouée à la Caisse des Écoles (**657 k€**).

Sur ce chapitre, sont également imputées les contributions suivantes :

- La participation au SIVOM de Stains pour la prestation de restauration collective fournie aux écoles de Pierrefitte, les frais de gestion du gymnase du SIVOM ainsi que pour la rémunération de l'assistance sociale partagée par les deux villes (**2,4 M€**) ;
- Le versement de **745 k€** au titre des missions effectuées par le SIFUREP et du cimetière intercommunal des Joncherolles ;
- Les participations aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

privées Jean-Baptiste de la Salle et St-Vincent de Paul (**431 k€**) ;

- La contribution pour l'exploitation des 19 stations Vélib' implantées sur la Ville en 2025 (**217 k€**) ainsi que le versement lié au contentieux avec la société Autolib', suite à la résiliation de la délégation de service public en 2018 (**116 k€**) ;
- La contribution auprès de la Métropole du Grand Paris pour la réservation de lignes d'eau pour les écoles, clubs et associations de la ville au Centre Aquatique Olympique (**133 k€**) ;
- L'indemnisation des ayants-droits dans le cadre du contentieux relatif à l'enlèvement de la fontaine Damian pour la rénovation du centre-ville (**100 k€**).

- **Les frais de fonctionnement des groupes d'élu.e.s. (chapitre 656)**

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit que les communes de plus de 100.000 habitants affectent budgétairement des moyens pour le financement du fonctionnement des groupes politiques déclarés au sein de l'assemblée délibérante locale. La loi impose d'isoler ces dépenses au sein d'un chapitre spécifique.

Ce chapitre (656) représente en 2025 un montant de **128 k€** contre 167 k€ en 2024. Il concerne des dépenses de fonctionnement (matériel, équipements et fournitures) et des frais de personnel pour les collaborateurs d'élu.e.s.

- **Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Il s'agit essentiellement du reversement par la Ville au CCAS d'une fraction du produit de l'ancienne taxe sur les spectacles (remplacée en 2016 par une compensation figée versée par l'État). Pour 2025, le montant versé est de 766 k€, équivalent à celui de l'année 2024.

Par ailleurs, des dégrèvements ont été émis à ce chapitre, qui concernaient essentiellement des régularisations des montants perçus au titre du Fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (238 k€).

- **Les charges financières (chapitre 66) (cf. rapport spécifique sur l'état de la dette)**

Le chapitre « charges financières » s'élève à **4,46 M€** contre 5,52 M€ en 2024 (soit -19,3 % ; -1 M€). Il concerne, d'une part, les frais financiers et les charges d'intérêt de la dette contractée par la commune pour le financement de ses investissements et pour, d'autre part, les frais d'utilisation de la ligne de trésorerie de la ville.

Les réalisations à ce chapitre sont en diminution, du fait de la typologie des emprunts de la Ville, avec 42 % de contrats indexés sur des taux variables. Ces emprunts sont en grande partie indexés sur l'Euribor 3 mois, qui a diminué en l'espace d'un an d'environ 1,2 % avec une répercussion sur les intérêts annuels payés par la collectivité (4,1 M€ en 2025 contre 5,4 M€ en 2024).

Les frais de tirage et les intérêts des lignes de trésorerie se sont élevés cette année à **324 k€**, contre 460 k€ en 2024.

- **Les charges spécifiques (chapitre 67)**

Les dépenses exceptionnelles comprennent les opérations d'annulations de titres de recettes anciens (émis sur un exercice antérieur) et atteignent **153 k€** en 2025 (contre 52 k€ en 2024).

○ . L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente l'ensemble des opérations budgétaires ayant un impact sur le patrimoine de la collectivité, qu'il s'agisse de l'acquisition de nouveaux biens, de la réalisation de travaux ou de l'évolution de la valeur ou de la durée d'utilisation des éléments déjà inscrits au patrimoine. Elle retrace également les dépenses financières, incluant les emprunts, dettes assimilées et autres immobilisations financières, qui conditionnent le financement des investissements.

▪ Les dépenses d'investissement 2025

En 2025, les dépenses d'investissement de la commune nouvelle de Saint-Denis s'élèvent à **68,2 M**. Une part significative de ces opérations, bien qu'engagée, n'a pas été encore réalisée à la clôture. Cela se reflète dans les restes à réaliser qui s'élèvent à **23,4 M€**.

Exécution des dépenses d'investissement par chapitre en €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (mouvements réels) en €	CA 2024 COMMUNE NOUVELLE	CA 2025 SAINT-DENIS	EVOLUTION CA 2025 / 2024		RESTES A REALISER
			€	%	
Subventions d'équipement versées (204)	400 000 €	211 639 €	-188 361 €	-47,1%	318 361 €
Opérations d'équipements (20-21-23)	54 783 092 €	49 932 810 €	-4 850 281 €	-8,9%	23 005 666 €
Total Dépenses d'équipement	55 183 092 €	50 144 449 €	-5 038 642 €	-9,1%	23 324 026 €
Dotations, fonds divers et réserves (10)	1 056 817 €	111 724 €	-945 093 €	-89,4%	0 €
Subventions d'investissement (13)	55 520 €	122 430 €	66 910 €	120,5%	27 728 €
Emprunts et dettes assimilées (16)	17 963 673 €	16 068 721 €	-1 894 952 €	-10,5%	233 €
Participation et créances rattachées (26)	656 000 €	0 €	-656 000 €	-100,0%	7 128 €
Autres immobilisations financières (27)	60 072 €	24 200 €	-35 872 €	-59,7%	0 €
Total Dépenses financières	19 792 082 €	16 327 075 €	-3 465 007 €	-17,5%	35 090 €
Opérations pour compte de tiers (454)	2 154 783 €	1 710 769 €	-444 014 €	-20,6%	72 053 €
TOTAL	77 129 957 €	68 182 293 €	-8 947 664 €	-11,6%	23 431 169 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT (mouvements réels) en €	CA 2024 COMMUNE NOUVELLE	CA 2025 SAINT-DENIS	EVOLUTION CA 2025 / 2024		RESTES A REALISER
			€	%	
Subventions reçues (13)	13 351 804 €	9 092 423 €	-4 259 381 €	-32%	23 037 389 €
Emprunt et dettes assimilées (16)	13 599 450 €	11 900 000 €	-1 699 450 €	-12%	7 000 000 €
Immobilisations en cours (238)	140 410 €	384 336 €	243 926 €	174%	0 €
Total Recettes d'équipement	27 091 664 €	21 376 759 €	-5 714 905 €	-21%	30 037 389 €
Dotations, fonds propres (10)	6 527 204 €	13 221 409 €	6 694 205 €	103%	0 €
Excédents fonct.capitalisés (1068)	20 933 603 €	16 070 864 €	-4 862 739 €	-23%	0 €
Dépôts et cautionnements reçus (165)	3 422 €	0 €	-3 422 €	-100%	0 €
Autres immobilisations financières (27)	208 072 €	0 €	-208 072 €	-100%	0 €
Produits des cessions d'immobilisations (024)	0 €	/	/	/	0 €
Total Recettes financières	27 672 301 €	29 292 273 €	1 619 972 €	6%	0 €
Opérations pour compte de tiers (454)	1 793 305 €	975 656 €	-817 649 €	-46%	28 102 €
TOTAL	56 557 270 €	51 644 688 €	-4 912 583 €	-9%	30 065 491 €

Les dépenses d'investissement se répartissent entre :

- Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23 et 204) regroupent les opérations d'équipement et les subventions d'équipement versées, correspondant aux travaux, acquisitions et interventions sur le patrimoine communal ;
- Les dépenses financières (chapitres 10, 16, 26 et 27) retracent principalement le remboursement du capital de la dette, les mouvements de participations ainsi que les autres immobilisations financières ;
- Les opérations pour compte de tiers (chapitre 454) retracent principalement les dépenses engagées par la collectivité pour la réalisation de travaux sur des immeubles frappés d'arrêtés de péril ou d'insalubrité. La Ville intervient en substitution des propriétaires défaillants afin d'assurer la sécurité et la salubrité publiques, dans le cadre de son action en faveur de la résorption de l'habitat dégradé. Les sommes avancées ont vocation à être

recouvrées auprès des propriétaires concernés.

• Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

En 2025, la Ville a procédé au remboursement de 111,7 k€ au titre de la taxe d'aménagement (TAM), contre 1,05 M€ en 2024. Cette diminution s'explique par le caractère exceptionnel des remboursements réalisés l'année précédente, liés à l'exonération prévue par la loi olympique de 2018 pour certains ouvrages. Les remboursements de 2025 concernent quant à eux des régularisations sur des permis délivrés sous l'ancien régime de perception de la TAM, antérieur à la réforme de 2022, qui imposait le paiement immédiat de la taxe sur l'ensemble des autorisations d'urbanisme pouvant conduire à des ajustements ou trop-perçus à régulariser.

• Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

En 2025, les dépenses du chapitre 16 s'élèvent à **16,1 M€**, en baisse de 1,9 M€ (-10,5 %) par rapport à 2024, principalement en lien avec la fin de certains emprunts arrivés à échéance.

Ces dépenses comprennent essentiellement le remboursement du capital des emprunts pour 16,1 M€, ainsi que le versement de dépôts et cautionnements (article 165) pour 7,9 k€, correspondant aux restitutions effectuées dans le cadre de garanties ou d'engagements financiers ponctuels.

Le rapport sur la gestion de la dette communale, en annexe de ce rapport, présente les éléments significatifs de l'exercice 2025.

• Les dépenses d'équipements (chapitre 20-21-23)

Les dépenses d'équipement retracées dans les chapitres 20, 21, 23 et 204 couvrent l'ensemble des investissements de la collectivité hors financement par emprunt. Elles comprennent les études préalables, les travaux d'infrastructure, l'acquisition de terrains et de matériels, ainsi que le versement de subventions d'équipement. Ces chapitres constituent l'essentiel de l'effort (73,5 %) d'investissement de la collectivité et reflètent la mise en œuvre concrète des projets programmés.

Dans un contexte structurant pour la collectivité, lié à la mise en place d'une nouvelle organisation et d'une trajectoire d'investissement progressive, le compte administratif 2025 témoigne de la mise en œuvre effective des projets engagés. Les dépenses d'équipement s'élèvent à **50,1M €**, mais le volume significatif des restes à réaliser (23,3 M€) illustre la continuité et la concrétisation progressive des travaux programmés.

La création de la commune nouvelle a permis une montée en charge significative de l'investissement et la programmation de nombreux projets structurants. Le niveau particulièrement élevé de réalisation constaté en 2024 s'explique en grande partie par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques sur le territoire de Saint-Denis, qui a nécessité une mobilisation exceptionnelle des moyens et une accélération des opérations d'équipement, notamment en matière d'infrastructures sportives.

Ces investissements ont concerné à la fois la modernisation d'équipements existants et la réalisation d'aménagements nécessaires à l'accueil des compétitions et des délégations, contribuant ainsi à renforcer durablement l'offre sportive du territoire.

Si le niveau de réalisation en 2025 apparaît légèrement inférieur à celui de l'année précédente, il convient de le relativiser au regard de ce contexte exceptionnel. Le volume toujours significatif de restes à réaliser traduit en effet la continuité des opérations engagées, le rattrapage de la « dette patrimoniale » ainsi que la volonté de la collectivité de concrétiser ses priorités.

⇒ VILLE ÉDUCATIVE ET EMANCIPATRICE

BÂTIMENTS POUR L'ENFANT

Plus de **31,2 M€** sont mobilisés au bénéfice de la ville éducative et émancipatrice, couvrant l'ensemble des opérations liées à l'éducation, à la culture, à la petite enfance et au sport, avec une priorité particulière donnée aux travaux dans les établissements scolaires. Cette enveloppe permet de poursuivre le rattrapage de la « dette patrimoniale », de moderniser les infrastructures et

d'améliorer les équipements, afin d'offrir des conditions optimales pour l'apprentissage, le bien-être et l'émancipation des usagers.

BÂTIMENTS POUR L'ENFANT

Un investissement de **24,7 M€** a été consacré aux bâtiments pour l'enfant, permettant à la fois de rattraper la « dette patrimoniale » des établissements et de soutenir la politique éducative de la ville, offrant des infrastructures modernes et sécurisées aux enfants.

En 2025, **10,7 M€** ont été investis dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Anatole France à Pierrefitte-sur-Seine, opération inscrite au titre du NPNRU et participant au renouvellement urbain du quartier.

Par ailleurs, **5,2 M€** ont été consacrés à la construction du nouveau groupe scolaire Lili Boulanger, inauguré à la rentrée 2025/2026, et **2,3 M€** à celle du groupe scolaire Village Olympique, dont la livraison est prévue pour la rentrée scolaire 2027.

4,8 M€ ont été mobilisés pour le programme de rattrapage de la vétusté des établissements scolaires et crèches, comprenant notamment :

- **1 M€** pour la réfection de l'étanchéité du GS Opaline Lacore ;
- **698 k€** pour la rénovation du GS Louis Pasteur ;
- **481 k€** pour la remise en conformité du GS Félix Faure ;
- **469 k€** pour la réfection de l'étanchéité du GS André Diez ;
- **273 k€** pour divers travaux sur les MPE
- **270 k€** pour la réfection du GS Jean Jaurès ;
- **238 k€** pour la réfection des plafonds et menuiseries du GS Jean Vilar ;
- **184 k€** pour la reprise d'étanchéité de l'école maternelle la Source ;
- **184 k€** pour les diagnostics structurels du GS Niki De Saint Phalle ;
- **150 k€** pour la remise en état du GSI Casarès Doisneau ;
- **117 k€** pour la réhabilitation du GS Denis Diderot ;
- **108 k€** pour la remise en état de l'école maternelle Le Corbillon.

Le reliquat a été consacré aux différents travaux de remplacements des chaudières, sanitaires et de peintures des différents établissements scolaires de la ville.

530 k€ ont été consacrés à l'acquisition de mobilier scolaire ainsi que de mobilier pour les accueils de loisirs.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement des écoles numériques, 180,2 k€ ont été investis pour le renouvellement des équipements et la mise à niveau du câblage dans les établissements scolaires.

L'ENTRETIEN ET LA MODERNISATION DES BÂTIMENTS CULTURELS :

Dans la continuité de l'ambition de la ville en matière d'accès à la culture, **4,4 M€** ont été consacrés en 2025 à l'entretien et à la modernisation du patrimoine culturel, dont :

- **2,8 M€** pour la rénovation du conservatoire ;
- **710 k€** pour l'aménagement de la salle de danse Lemaître ;
- **336 k€** pour la rénovation de la Farandole ;

- **554 k€** pour l'entretien et l'acquisition de matériels dans les autres équipements culturels, tels que le TGP, le musée, le cinéma et la Maison du Peuple.

L'ENTRETIEN PATRIMONIAL DES BÂTIMENTS SPORTIFS :

Après une année 2024 marquée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques (JOP), la politique de valorisation et d'héritage des équipements sportifs se poursuit en 2025, avec **2 M€** consacrés à l'entretien et à la remise en état des bâtiments sportifs, dont :

- **1,3 M€** pour l'ensemble des travaux des différents équipements du Stade Auguste Delaune ;
- **556 k€** pour les travaux de rénovation des vestiaires et de la piste d'athlétisme du stade annexe ;
- **92 k€** pour la poursuite des travaux de rénovation du complexe Roger Fréville ;
- **34 k€** pour la remise en état du gymnase Popard ;
- **27 k€** pour la poursuite des diagnostics avant travaux pour le gymnase au Franc-Moisin.

⇒ VILLE « APAISÉE » ET ATTRACTIVE

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'apaisement des espaces extérieurs et de la tranquillité publique, la ville de Saint-Denis a investi plus de **3,3 M€** pour renforcer la sécurité et améliorer le cadre de vie :

- **2,7 M€** ont été consacrés à l'achèvement du nouveau Poste de Police Municipale, opérationnel depuis mai 2024 ;
- **621 k€** ont été investis dans l'extension de la vidéoprotection et le déploiement de nouveaux points de surveillance dans les espaces publics ;
- **35 k€** ont été alloués à l'acquisition d'armements

⇒ VILLE DURABLE ET EN TRANSITION ECOLOGIQUE

Les dépenses sur ces enjeux se sont accélérées pour atteindre un montant total de **2,6 M€** :

- **1,7 M€** ont concerné les dépenses de travaux pour le compte de propriétaires défaillants dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne ;
- **950 k€** ont été consacrés aux dépenses en faveur de la transition écologique dont :
 - **425 k€** ont été dédiés à la poursuite de la végétalisation des cours d'écoles (GS Pasteur, Diez, Courtille, Diderot, Opaline Lacore et les écoles élémentaires Semard, la Roseraie) et du cimetière communal ;
 - **174 k€** ont concerné des diagnostics de sites, sols pollués et de qualité de l'air.
 - **354 k€** consacrés à l'urbanisme transitoire afin d'activer le projet urbain à travers la formalisation de micro-projets préfigurant la ville durable de demain.

⇒ VILLE SOLIDAIRE ET EGALITAIRE

Un engagement financier de **2 M€** a été consacré aux actions en faveur de la santé, du handicap, de l'action sociale et du budget participatif, afin de renforcer la solidarité et l'égalité sur le territoire.

- **712 k€** consacrés à l'acquisition de la coque du CMS de la Plaine en vue de sa relocalisation ;
- **333 k€** consacrés à la réhabilitation de la résidence pour personnes âgées Basilique.
- **332 k€** alloués au budget participatif pour soutenir les projets proposés et portés par les

habitants.

- **300 k€** investis pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSPP) à Franc-Moisin.
- **145 k€** alloués aux dépenses d'aménagements handicapés pour les différents bâtiments de la collectivité ;
- **171 k€** dédiés à la modernisation des équipements de santé des différents CMS de la ville ;

⇒ **VILLE ÉQUILBRÉE**

Un montant de **10,2 M€** a été mobilisé pour l'entretien des bâtiments, le renouvellement du mobilier et du matériel, les équipements informatiques et téléphoniques, ainsi que pour d'autres ressources essentielles au bon fonctionnement des services municipaux.

- **5,1 M€** ont été alloués à l'entretien du patrimoine communal avec notamment :
 - **1,7 M€** dans le cadre de la réhabilitation du centre administratif à la suite de l'incendie du 30 juin 2023 en vue de sa réouverture en février 2026 ;
 - **1,5 M€** investis pour l'isolation de l'Espace Salvador Allende ;
 - **1,1 M€** en faveur de différents travaux sur les autres équipements de la ville visant à remettre en conformité les ERP, raccorder certains équipements au chauffage urbain, rénover le cimetière communal et renouveler la signalétique des équipements municipaux.
 - **611 k€** pour le remplacement des menuiseries extérieures sur différents sites ;
- **1,5 M€** ont été consacrés aux besoins d'investissement en mobiliers et matériels professionnels et répartis de la manière suivante : 830 k€ pour l'acquisition de divers autres mobiliers pour les services de la ville, 530 k€ pour le renouvellement du matériel pour la cuisine centrale et les offices et 301 k€ pour la prévention des risques professionnels (FIPHFP) ;
- **2,3 M€** ont été consacrés aux câblages informatiques, à la fibre optique, à l'achat de licences bureautiques, à l'acquisition de logiciels et au renouvellement du matériel informatique et des systèmes d'impression ;
- **853 k€** ont été consacrés au renouvellement et au verdissement du parc de véhicules.

• **Les subventions d'équipement versées (chapitre 204)**

Les dépenses d'investissement liées aux subventions versées par la Ville atteignent **1,2 M€**, servant entre autres :

- Le soutien financier de la Ville au CCAS pour la réhabilitation de logements de la résidence Basilique (**300 k€**) ;
- **272 k€** alloués au budget participatif pour soutenir les projets proposés et portés par les habitants.
- **250 k€** ont été attribués pour accompagner le déploiement des jardins du Fort de l'Est, projet structurant en faveur de la biodiversité, de l'alimentation durable et de la revalorisation écologique et sociale du quartier via l'association des jardins partagés ;
- **211 k€** ont été versés au profit de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) au titre de la participation de la commune au budget d'investissement de la BSPP ;
- **100 k€** ont été alloués au Cinéma l'Ecran pour les travaux de remise en état ;
- La participation versée au Théâtre Gérard-Philipe (**15 k€**) ;
- La participation versée à l'Avant-Garde de Saint-Denis (**15 k€**).

• Les participations et créances rattachées à des participations (chapitre 26)

Aucune dépense n'a été réalisée sur les participations et créances rattachées à des participations, l'ensemble restant non mobilisé au cours de l'exercice.

▪ Les recettes d'investissement 2025

En 2025, les recettes d'investissement de la commune de Saint-Denis s'élèvent à **51,6 M€**, soit une baisse de 9 % par rapport à 2024, qui s'explique également par la perception en 2024 de subventions liées à la réalisation par la ville de Saint-Denis d'ouvrages olympiques. Malgré cette diminution, une part significative des projets reste engagée mais non encore réalisée à la clôture, comme en témoigne le montant élevé des restes à réaliser, qui s'élève à 30,1 M€.

Exécution des recettes d'investissement par chapitre en €

RECETTES D'INVESTISSEMENT (mouvements réels) en €	CA 2024 COMMUNE NOUVELLE	CA 2025 SAINT-DENIS	EVOLUTION CA 2025 / 2024		RESTES A REALISER
			€	%	
Subventions reçues (13)	13 351 804 €	9 092 423 €	-4 259 381 €	-32%	23 037 389 €
Emprunt et dettes assimilées (16)	13 599 450 €	11 900 000 €	-1 699 450 €	-12%	7 000 000 €
Immobilisations en cours (238)	140 410 €	384 336 €	243 926 €	174%	0 €
Total Recettes d'équipement	27 091 664 €	21 376 759 €	-5 714 905 €	-21%	30 037 389 €
Dotations, fonds propres (10)	6 527 204 €	13 221 409 €	6 694 205 €	103%	0 €
Excédents fonct. capitalisés (1068)	20 933 603 €	16 070 864 €	-4 862 739 €	-23%	
Dépôts et cautionnements reçus (165)	3 422 €	0 €	-3 422 €	-100%	0 €
Autres immobilisations financières (27)	208 072 €	0 €	-208 072 €	-100%	0 €
Produits des cessions d'immobilisations (024)	0 €	/	/	/	0 €
Total Recettes financières	27 672 301 €	29 292 273 €	1 619 972 €	6%	0 €
Opérations pour compte de tiers (454)	1 793 305 €	975 656 €	-817 649 €	-46%	28 102 €
TOTAL	56 557 270 €	51 644 688 €	-4 912 583 €	-9%	30 065 491 €

• Les dotations, fonds propres (chapitre 10)

En 2025, la ville de Saint-Denis consolide ses capacités d'investissement et son dynamisme urbain grâce aux recettes liées au FCTVA et à la taxe d'aménagement, qui financent directement les projets d'infrastructure et accompagnent le développement des constructions et équipements sur le territoire.

Le FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) est une restitution partielle de la TVA supportée par la collectivité sur ses dépenses d'investissement. Plus les dépenses d'investissement sont élevées, plus le montant du FCTVA remboursé augmente.

Lors de la création d'une commune nouvelle, la collectivité bénéficie d'une double perception l'année de sa constitution (au titre de l'année N-1, comme toutes les communes, et de l'année N, comme les EPCI). En effet, la nouvelle entité perçoit le FCTVA à la fois au titre de ses propres dépenses et, de manière transitoire, au titre des dépenses engagées par les anciennes communes

regroupées.

Ainsi, en 2025, la ville de Saint-Denis a perçu **10,7 M€** de FCTVA, en forte hausse (+4,4 M€) par rapport à 2024. Cette augmentation reflète non seulement une hausse des dépenses d'investissement directes de la commune nouvelle, mais aussi l'impact de la double perception liée à la création de la commune nouvelle, qui concentre temporairement les flux financiers des anciennes communes.

Après une année 2024 marquée par un recul des recouvrements (201 977 € perçus), recul lié à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, les recettes de taxe d'aménagement retrouvent en 2025 un rythme plus soutenu, avec **2,55 M€** recouvrés. Cette reprise traduit le dynamisme urbain sur le territoire et constitue le premier flux de fiscalité encaissé en attendant le recouvrement de la taxe foncière, confirmant l'effet direct des constructions, reconstructions et agrandissements réalisés sur les recettes communales.

• Les subventions d'investissement (chapitre 13)

Les recettes de subventions reçues s'établissent à **9,1 M€** en 2025, en baisse par rapport aux 13,4 M€ constatés en 2024.

Ce niveau élevé en 2024 s'explique notamment par le contexte exceptionnel lié à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques sur le territoire de Saint-Denis, qui a généré des financements spécifiques, en particulier de la SOLIDEO pour les infrastructures sportives, dont le Palais des sports Auguste Delaune.

Néanmoins, la Ville a sécurisé 23 M€ de restes à réaliser, garantissant la continuité des projets d'investissement en cours. Cette enveloppe concerne principalement des subventions liées à des opérations déjà engagées, provenant de l'État, du Conseil régional d'Île-de-France, du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ou encore de la CAF.

La Ville a perçu 5,7 M€ de subventions de l'État (DPV, DSIL, FIPD, FV), au titre du versement d'acomptes et/ou de soldes, avec notamment :

- **1,4 M€** pour le financement de l'extension du GS Anatole France au titre de la DPV 2024 ;
- **997 k€** pour le financement du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire au titre du FIPD 2023 et 2024 ;
- **703 k€** pour le financement des travaux de rénovation du conservatoire au titre de la DPV 2024 ;
- **415 k€** au titre du reversement du produit des amendes de police dressé sur le territoire au titre de la DPV 2025 ;
- **366 k€** pour le financement de la remise à niveau des écoles le Rouillon, Félix Faure et Pasteur ;
- **358 k€** pour le financement de la rénovation de l'école Jean Vilar au titre de la DPV 2017 ;
- **324 k€** pour l'acquisition de matériels de restauration de la cuisine centrale au titre de la DSIL 2021 ;
- **226 k€** pour les travaux de réhabilitation du GS Descartes au titre de la DPV 2018 ;
- **223 k€** pour les travaux de modernisation des centres de santé au titre de la DPV 2022 ;
- **216 k€** pour les travaux de rénovation du GS Pasteur au titre de la DPV 2021.

La ville a mobilisé **1,4 M€** de subventions de la CAF pour moderniser les MPE Anne Sylvestre, Chat Perché et Ribambelle et développer leurs capacités d'accueil, améliorant ainsi les équipements, le confort et la sécurité des enfants tout en soutenant les équipes éducatives.

La ville a reçu en 2025 le solde de **985 k€** de la SOLIDEO, dans le cadre des JOP 2024, destiné à la modernisation du stade Delaune et du son stade annexe au Stade de France.

La ville a reçu **400 k€** de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'investissements Métropolitain (FIM) et **316 k€** de la Région Île-de-France pour les travaux de réhabilitation thermique du groupe scolaire Anatole France, permettant d'améliorer la performance énergétique du bâtiment.

La ville a perçu **127 k€** de l'Agence Nationale du Sport pour les travaux d'aménagement du studio de danse Lemaître.

• **Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)**

Au cours de l'exercice 2025, la ville a renforcé ses capacités d'investissement en contractant **11,9 M€** de nouveaux emprunts, contribuant au financement de ses projets structurants (cf. rapport spécifique sur la gestion de la dette communale en annexe).

○ **. LES RÉSULTATS DE CLÔTURE ET AFFECTATION**

▪ **Résultats de clôture de l'exercice 2025**

Les dépenses de fonctionnement (réelles + d'ordre) 2025 se sont élevées à **305,2 M€** pour un montant de recettes (réelles + d'ordre) de **332,3 M€**. Sur l'exercice 2025, sans tenir compte de l'excédent de fonctionnement de 2024 reporté en recettes de fonctionnement (R002), la commune présente un résultat en excédent de **27,1 M€**. En ajoutant l'excédent de 2024 (8,8 M€), le résultat sur 2025 a été clôturé avec un excédent à hauteur de **35,9 M€**.

Pour mémoire en 2024, le résultat de l'exercice atteignait 14,2 M€ (recettes réelles et d'ordre - dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2023 (compte R002) de 2,6 M€, soit un résultat cumulé sur 2024 de 16,8 M€.

Les dépenses d'investissement 2025 (réelles + d'ordre) se sont élevées à **98,8 M€** pour un montant de recettes (réelles + d'ordre) de **89,9 M€**. Sur l'exercice, sans tenir compte du solde d'exécution antérieur de 2024 reporté en investissement (D001), la commune présente un déficit d'investissement de **-8,9 M€**.

En ajoutant le déficit de l'année précédente 2024 (-30,8 M€), le résultat constaté en section d'investissement sur 2025 est de **-39,8 M€**.

À noter, les restes à réaliser s'élèvent à **23,4 M€** en dépenses et à **30,1 M€** en recettes pour un solde positif de **6,6 M€**.

Le résultat à prendre en compte en section d'investissement comprend les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le résultat d'investissement cumulé après les restes à réaliser est déficitaire en investissement de **-33,1 M€** (- 39,8 M€ augmenté du solde des restes à réaliser à +6,6 M€).

L'exercice budgétaire 2025 se solde par un excédent global de **2,8 M€**.

▪ **Affectation du résultat 2025 au budget supplémentaire 2026**

Dans le respect des règles d'affectation du résultat, les restes à réaliser constatés fin 2025 sont directement repris en section d'investissement en dépenses pour 23,4 M€ et en recettes pour 30,1 M€.

Le résultat de la section d'investissement de -30,8 M€ est également repris au budget supplémentaire 2026 directement dans cette section, comme une dépense puisqu'il s'agit d'un déficit (D001).

Le résultat global d'investissement est déficitaire de -33,1 M€. Il doit être couvert.

Le résultat de la section de fonctionnement 35,9 M€ est positif : il permet en priorité de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Le tableau des résultats ci-après détaille ces opérations, en concordance avec le compte de gestion :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
---------	----------------	----------------

	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
RÉSULTAT REPORTE N-1	- €	8 847 147,96 €	30 824 152,21 €	- €
OPÉRATIONS EXERCICE	305 185 906,87 €	332 261 733,96 €	98 792 232,91 €	89 856 817,40 €
TOTAUX	305 185 906,87 €	341 108 881,92 €	129 616 385,12 €	89 856 817,40 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		35 922 975,05 €	- 39 759 567,72 €	

BESOIN DE FINANCEMENT		39 759 567,72 €	
EXCÉDENT DE FINANCEMENT		- €	
RESTE À REALISER À REPORTER EN N+1		23 431 168,81 €	30 065 491,10 €
BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT		- 33 125 245,43 €	
EXCÉDENT TOTAL DE FINANCEMENT			

AFFECTATION DU RESULTAT 2024	
1068 (COUVERTURE DU DÉFICIT D'INVESTISSEMENT)	33 125 245,43 €
002 (EXCÉDENT DE FONCT REPORTÉ)	2 797 729,62 €
001 (DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ)	39 759 567,72 €
RAR DÉPENSES	23 431 168,81 €
RAR RECETTES	30 065 491,10 €

Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2025 d'un montant de 35 922 975,05 €, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé d'intégrer le résultat de 2025 au budget supplémentaire de 2026 et donc :

- d'affecter une partie, par inscription en recettes d'investissement au compte R1068 du budget supplémentaire 2026, à hauteur de la somme de 33 125 245,43 € afin de sécuriser nos recettes d'investissement en 2026 ;
- D'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement, par inscription en recettes de fonctionnement au compte R002 du budget supplémentaire 2026, à hauteur de 2 797 729,62 €.

○ . LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

L'épargne brute (EB) dégagée par une collectivité est un des indicateurs de gestion les plus pertinents pour apprécier sa situation financière.

Elle correspond au solde des opérations réelles des recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement et constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle correspond à la « capacité d'autofinancement ».

Plusieurs soldes d'épargne sont utilisés en analyse financière. Les principaux sont :

- **L'épargne de gestion** : solde des recettes de gestion sur les dépenses de gestion. C'est un indicateur du fonctionnement courant de la collectivité ;
- **L'épargne brute** : solde des recettes réelles sur les dépenses réelles.

Cet indicateur rapporté aux recettes réelles de fonctionnement permet de calculer le taux d'épargne brute, ou taux d'autofinancement des investissements. Pour garantir une pérennité financière de la commune, la municipalité a fixé un objectif de taux d'épargne brute à 8% minimum.

L'épargne brute permet aussi de calculer la capacité de désendettement, en rapportant l'encours de la dette au niveau d'épargne. Cet indicateur de solvabilité observé par les établissements prêteurs doit rester en-deçà des 10 années.

- **L'épargne nette** : épargne brute à laquelle est soustraite la charge nette de la dette en capital. Elle permet de financer les programmes d'investissement communaux, sans faire appel de manière démesurée à l'emprunt.

Ce solde d'épargne correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour investir et rembourser le capital de sa dette.

L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante depuis 2022 :

Évolution de l'épargne brute et nette entre 2022 et 2025 pour Saint-Denis et Pierrefitte

Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025
Recettes réelles de fonctionnement	289 443 589 €	295 149 040 €	305 186 309 €	314 294 221 €	312 935 555 €	314 682 609 €	337 573 009 €	331 753 486 €
Dépenses réelles de fonctionnement (-)	267 121 718 €	269 383 551 €	282 866 881 €	282 050 751 €	289 779 210 €	281 819 018 €	302 385 825 €	297 075 469 €
= Épargne brute	22 321 871 €	25 765 489 €	22 319 428 €	32 243 470 €	23 156 345 €	32 863 591 €	35 187 184 €	34 678 017 €
Taux d'épargne brute	7,7%	8,73%	7,3%	10,3%	7,4%	10,4%	10,4%	10,5%
Épargne nette (M€)	6,69	10,15	6,96	16,95	7,06	14,9	19,9	18,61

Au compte administratif 2025, l'épargne brute atteint 34,7 M€ contre 32,9 M€ en 2024. Pour mémoire, au budget primitif 2025, l'épargne brute était estimée à 35,2 M€.

Le taux d'épargne brute qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement s'élève à 10,5% contre 10,4% en 2024.

Compte tenu du niveau d'endettement de 160,43 M€ au 31 décembre 25, la capacité de désendettement est de 4,63 années.

○ . LA DETTE ET L'EMPRUNT

Cf. rapport spécifique sur l'état de la dette 2025.

En conclusion, il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver :

- **De prendre connaissance du compte administratif 2025 ainsi que des documents annexes présentant la situation financière de la commune ;**
- **De prendre acte de l'excédent de clôture de 35 922 975,05 € à affecter et inscrit au budget supplémentaire 2026 de la manière suivante : 33 125 245,43 € consacrés en supplément en couverture du besoin de financement de la section d'investissement (R1068) et le solde 2 797 729,62 € au compte R002 en recettes de fonctionnement.**

Rapports connexes :

- Présentation de l'état de la dette communale au 31 décembre 2025 ;
- Présentation de l'annexe environnementale.

Les membres de la Commission ont débattu de cette affaire le mercredi 20 mai 2026.

Conclusion des passages en commissions :

Avis Favorable de la 5ème Commission.